

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que vous aviez raison en premier lieu. Nous aurions dû suivre vos directives. La proposition du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) constitue un nouvel amendement et non un sous-amendement à l'amendement présenté par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Par conséquent, je n'aurais pas dû faire ma mise au point.

M. Baldwin: Peut-être pourrions-nous ajourner le débat pendant dix minutes, afin que le gouvernement puisse se décider.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence doit-elle comprendre que le député de Kenora-Rainy River a changé d'idée et ne veut pas que la présidence mette l'amendement en délibération?

M. Reid: Monsieur l'Orateur, il me semble que, du point de vue de la procédure, l'amendement est irrecevable et je le retirerai pour ce motif.

(La motion de M. Reid est retirée.)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à prononcer un discours. Je semble avoir mal compris le ministre. Peut-être est-ce ma faute. J'ai cru comprendre que le ministre était disposé à accepter l'amendement qui prévoyait la publication des renseignements une fois par trimestre au lieu d'une fois par mois. Si c'est ce qu'il a voulu dire, je suis d'accord. Il n'a proposé aucun amendement. S'il a voulu dire qu'il était disposé à rendre les renseignements publics une fois tous les trois mois au lieu d'une fois par mois, il a notre accord. Je le vois hocher la tête. Bref, il n'est pas d'accord pour que les entreprises auxquelles il accordera des subventions dévoilent le moindre renseignement. S'il en est ainsi, il est inutile de proposer un amendement. Nous nous contenterons de laisser tel quel l'amendement du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, cherchant à être utile, je propose que si le gouvernement a besoin de quinze minutes pour décider ce qu'il veut faire et comment procéder, je suis persuadé que la Chambre lui en accorderait le temps.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La suggestion du député de Peace River (M. Baldwin) est peut-être excellente mais il ne peut influencer la présidence tenue de respecter le Règlement de la Chambre qui est saisie d'une motion proposée par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Toute proposition d'amendement doit se rapporter à la motion en délibération. Bien qu'il n'appartienne pas à la présidence de faire des suggestions, je ne pense pas qu'il convienne que la Chambre soulève une nouvelle question relative à un quelconque autre sujet.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai été intrigué par les remarques prononcées par le ministre en repoussant l'amendement qui demandait essentiellement qu'étant donné que le gouvernement versera des sommes de l'ordre de 80 millions de dollars, il sera tenu d'indiquer une fois par mois la façon dont cet argent a été dépensé, le montant de chaque subvention et les niveaux d'emploi et de production des entreprises bénéficiaires.

Bien que le ministre se soit déclaré contre la position adoptée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui, comme il l'a dit, s'opposait à la communication de ces renseignements, le ministre, après avoir fini de parler,

avait en fait accepté la position du député d'Edmonton-Ouest, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas rendre publics les renseignements concernant la façon dont les deniers publics étaient dépensés.

Le gouvernement fédéral et différents gouvernements provinciaux ont connu de tristes expériences ces dernières années après avoir versé de fortes sommes en subventions et prêts à taux d'intérêt réduit à des entreprises privées pour en promouvoir la croissance économique et le niveau d'emploi, surtout dans les provinces déshéritées. Étant donné les très lourdes pertes subies par le public, je pensais que même le gouvernement et le ministre avaient compris que la meilleure façon de protéger l'intérêt public était de donner autant de renseignements que possible le plus rapidement possible. Je donnerai quelques exemples passés.

• (8.50 p.m.)

Je ne parle pas de l'aide apportée à la construction du chemin de fer Canadien Pacifique. Je parle d'événements qui ont eu lieu au cours de ces cinq, six ou dix dernières années. Des centaines de millions de dollars se sont virtuellement envolés par la faute de gouvernements, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux, qui croyaient agir pour le mieux. Ils ont conclu des accords spéciaux avec des promoteurs, dont certains avaient une certaine expérience et d'autres n'en avaient aucune dans des industries qui ont fait long feu. Je voudrais donner quelques exemples pour vous montrer que cela est arrivé dans certaines provinces sous divers gouvernements d'appartenances politiques différentes. Néanmoins, ils ont tous eu leur part de catastrophes.

Permettez-moi de commencer par la Nouvelle-Écosse, son gouvernement conservateur, et l'usine d'eau lourde du Cap-Breton. Je viens d'une province pauvre et je sais donc ce que veut dire le chômage généralisé pour une région; je sympathise avec un gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, qui veut créer des emplois dans une région où le chômage est élevé. Mais nous sommes en 1971. Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral d'Ottawa ont versé près de 200 millions—je me fie à ma mémoire, mais je ne crois pas me tromper de beaucoup; ce montant dépasse sûrement et de loin 100 millions. Nous ne savons pas encore si nous aurons une usine qui produira de l'eau lourde, ni si sa production sera rentable.

Lorsqu'on a proposé de construire cette usine, on a parlé d'une usine de 10 ou 15 millions. Je me permets de dire au ministre que si nous avions eu le genre de divulgation prévu dans cet amendement, il ne se serait jamais dépensé entre 100 et 200 millions parce que les gouvernements et le public auraient exigé des comptes et un examen de la situation. Si le public avait été informé, il n'aurait jamais permis des dépenses de cet ordre pour ce qui pourrait bien être l'un des fiascos les plus coûteux qu'ait jamais connus le Canada.

De même, en Nouvelle-Écosse, il y a eu le fiasco de l'entreprise Clairtone. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dans son désir de stimuler l'emploi et l'industrie de la province, s'est laissé convaincre d'attirer dans la région d'Halifax une entreprise de fabrication de téléviseurs. Cette société a dû perdre 10 millions de dollars, si ce n'est davantage, et il semble qu'elle ne sera jamais en mesure de soutenir la concurrence. Là encore, ce que je veux dire, c'est, non pas que l'on n'aurait pas dû tenter l'expérience, mais que si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral avaient été tenus de